

TREVENANS

Trait d'union n°35



Janvier 2018

Rédacteurs

Membres de la commission information

EDITO DU MAIRE



Les fêtes de fin d'année terminées, nous voici à l'aube d'une nouvelle année. C'est l'occasion de faire un rapide bilan de ces douze derniers mois. L'hôpital médian est en service depuis le début d'année. Il commence à faire partie de notre quotidien. La circulation dans notre village a augmenté. Le carrefour de l'école est particulièrement impacté.

Les aménagements sur l'A36 et la RN1019 jouent leur rôle de régulateurs et nous épargnent d'un afflux massif de voitures.

Les travaux de construction de l'accueil périscolaire, de la cantine et d'agrandissement de l'école sont terminés comme vous l'avez constaté lors de la cérémonie des vœux du 6 janvier.

L'état des finances et la prudence nous ont contraints à reporter à 2018 les travaux de sécurisation prévus route de Moval et route de Dambenois. Les tests effectués en octobre nous confortent dans nos choix et les travaux en direction de l'hôpital se feront dès le printemps.

Des travaux complémentaires à l'école (toiture de l'ancien préau) et des travaux d'isolation dans le logement accolé (porte de garage et porte de service) seront entrepris.

Nous poursuivrons l'aménagement du cimetière et les travaux de voirie dans différentes rues, notamment la réfection complète de la rue des Résinots.

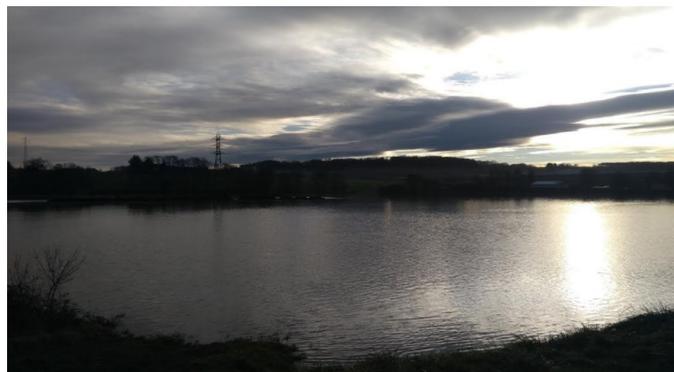
L'environnement demeure une priorité, la gestion des eaux pluviales et le bruit restent des sujets d'actualité. Même si l'avancée de certains dossiers comme la problématique du bruit de l'autoroute est lente, tant les coûts sont importants, nous continuons d'intervenir auprès de SAPRR et des élus nationaux afin d'obtenir gain de cause.

La baisse des dotations de l'Etat est préoccupante. Ce n'est pas moins de 50 000 euros par an qu'il manque par rapport à l'année 2014. La suppression de la taxe d'habitation est certes un engagement de campagne du Président de la République mais cela ne va pas dans le sens de l'autonomie financière des collectivités et de la décentralisation. L'annonce d'une compensation par le budget de l'Etat en 2018 est-elle pérenne ? Pour notre commune, la recette provenant de la taxe d'habitation est de 139 000€ par an soit 12% du budget communal.

Ces difficultés ne doivent pas nous décourager mais au contraire renforcer notre conviction et notre engagement d'élus au service de la commune. Nous gardons comme objectif à travers nos réalisations et nos projets votre épanouissement au sein de notre commune.

Je vous adresse à tous, mes vœux les plus chaleureux de bonheur au sein de notre commune.;

Pierre Barlogis



LA VIE MUNICIPALE

◆ TRAVAUX

Différents types de travaux ont été réalisés. Concernant la voirie, le chemin rue de la croze est en cours de finalisation. Le Grand Belfort est intervenu rue des résinots dans le domaine de l'assainissement et a procédé aux changements des conduites d'eau. Cette rue était la dernière rue du village à ne pas être reliée au réseau d'assainissement.

Certains fossés ont été curés et nettoyés comme rue de la senaille.

Des travaux de peinture ont été réalisés dans les salles de classe ainsi que des travaux électriques afin de permettre le déploiement par le Grand Belfort des tableaux numériques interactifs et des tablettes numériques.

De plus, la petite salle de réunion située à la mairie a été rénovée. La petite salle communale ainsi que le hall d'accueil seront prochainement remis en peinture.



◆ SECURISATION

Afin de réduire la vitesse dans le village, nous avons mené une phase de test route de moval avec l'installation provisoire d'une chicane. La réflexion se poursuit pour permettre de casser la vitesse sur toute la longueur de la rue. Une étude est menée également route de Dambenois.

◆ CIMETIERE

Des aménagements d'allées ont été réalisées. Six caveaux provisoires ont été installés afin d'accueillir les indigents. Le coût d'acquisition de ces caveaux est de 7 000 euros.

Une nouvelle tarification des concessions a été adoptée en septembre :

5 ans : 120 € ; 10 ans : 150 € ; 15 ans : 200 € ; 30 ans : 250 € ; 50 ans : 350 € ; 99 ans : 500 €

Une taxe de 60 euros est désormais applicable pour toute inhumation.

◆ NUISANCES LIEES A LA CIRCULATION

Concernant l'autoroute A36, des contacts ont eu lieu avec la société APRR pour remonter les merlons situés entre Dambenois et la mairie. Le coût estimé s'élève à plus de 200 000 euros. Pour l'instant, aucune nouvelle mesure sonore n'a été réalisée.

Des comptages ont eu lieu depuis l'ouverture de l'hôpital nord Franche-Comté. Grande rue, la circulation a augmenté. On dénombre 1000 véhicules de plus par jour.

◆ ETAT CIVIL

Depuis l'ouverture de l'hôpital, la gestion des actes liés à l'état civil mobilise trois personnes à temps plein dont deux sont mises à disposition par les communes de Belfort et Montbéliard. Un personnel est présent chaque jour à l'hôpital pour l'enregistrement des naissances.

Au 31 décembre 2017, le bilan chiffré est le suivant :

- 2 897 bébés sont nés à Trévenans
- 1 215 personnes sont décédées à l'hôpital
- 113 poses de scellés ont été réalisées

Cette nouvelle mission engendre des dépenses conséquentes et une forte mobilisation des agents et des élus.

Concernant les investissements, nous avons dû acquérir différents équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, autocom) et également du mobilier (armoire forte, bureaux, rayonnage pour archivage...). Le coût s'élève à environ 8 800 euros.

Les dépenses de fonctionnement (fournitures administratives, affranchissement, livrets de famille, abonnement à des logiciels dédiés à l'état civil...) s'élèvent à plus de 32 000 euros auxquelles il convient d'ajouter les frais de personnel.

Avec la loi NOTRe du 7 août 2015, une partie des sommes engagées sera facturée aux communes représentant plus de un pourcent des actes gérés par l'état civil de Trévenans. La validation de la procédure nécessite l'accord de la préfecture. Toutefois, cela ne permettra pas d'équilibrer le budget. Le reste à charge pour la commune avoisinera la moitié des sommes engagées, soit environ 15 000 euros.

Le Grand Belfort a soutenu financièrement la commune à hauteur de 14 000 euros. Les tractations financières se poursuivent quant à une aide pérenne apportée par la communauté de communes.

Une autre responsabilité, le PACS (PActe Civil de Solidarité) incombe également à la commune depuis novembre. Les PACS sont maintenant enregistrés en mairie.

INAUGURATION DU PERISCOLAIRE ET DE L'ECOLE

A une semaine près, les enfants auraient pu découvrir le nouvel accueil périscolaire et la nouvelle salle de classe lors de la rentrée de septembre. Finalement, l'accueil périscolaire a ouvert le 14 septembre 2017 et les élèves de CM2 ont découvert leur nouvelle salle de classe à la rentrée des vacances de Toussaint.

La structure a été inaugurée officiellement le vendredi 17 novembre en présence de M Meslot, président du Grand Belfort, de M Bouquet président du Département, de M Perrin sénateur, de M Zumkeller député, de Mme Morallet conseillère départementale et de M Krantz directeur académique des services de l'éducation nationale.

D'une surface de 900 m², cette nouvelle structure permet aux enfants de Trévenans de disposer d'un espace agréable et convivial et de bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves de CM.



L'école comprend une nouvelle salle de classe ainsi qu'un bureau de direction. Les sanitaires communs aux deux structures répondent aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

L'accueil périscolaire d'une surface de 100 m² permet à la vingtaine d'enfants présents de s'épanouir et de jouer confortablement.

D'un montant de 800 200 euros TTC, ce projet a été financé par différentes partenaires. Le montant des subventions s'élève à 451 294 euros soit 70 % du coût hors taxes. Un emprunt de 20 000 euros a été contracté auprès de la caisse d'allocations familiales.

Le Grand Belfort, le Département, la Région, l'Europe, les parlementaires nous ont tous soutenu dans ce projet.

Nous avons travaillé en bonne intelligence avec le corps enseignant et le personnel du périscolaire.

La plupart des entreprises ayant travaillé à la construction de ce bâtiment sont des sociétés locales.

Nous avons également mobilisé les membres de la boîte à idées, association locale, pour la confection de rideaux dans deux salles de classe.

Mme Germain, architecte, nous a également accompagné et a veillé chaque semaine au bon déroulement des travaux. Des réunions de chantier avaient lieu tous les mercredis.

Les professeurs, les animateurs, les parents et les enfants apprécient ce nouvel espace. L'école est entrée dans l'ère du numérique grâce au projet « Ecole numérique » mené par le Grand Belfort. Toutes les salles de classe sont maintenant équipées de vidéo-projecteur interactif et les élèves ont à disposition trente tablettes.

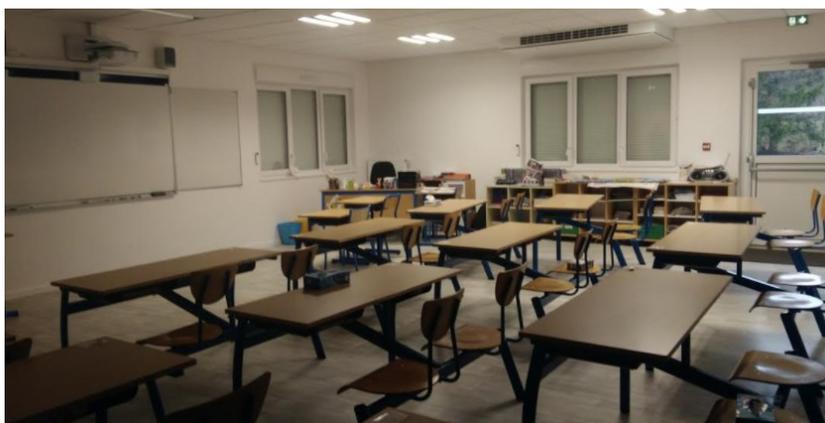
L'école a désormais un nom, « L'école des quatre vents ». Suite à différentes propositions émises par la population, le conseil municipal a retenu cette dénomination.



Ce nom n'a pas de symbolique particulière. L'école est un lieu d'accueil d'enfants venant des quatre points cardinaux et permet à chacun de se construire et de suivre sa propre direction.

Bon vent aux enfants qui étudieront à l'école des 4 vents et qui joueront entre ces murs.

MM les Maires de Châtenois-les-Forges et Trévenans ont également posé le 16 novembre la première pierre de la nouvelle école maternelle située à Châtenois-les-Forges. Le bâtiment comprendra sept salles de classe, l'accueil périscolaire pour les enfants de maternelle et un relais d'assistante maternelle. Ce regroupement sur un même site facilitera la liaison Trévenans-Châtenois-les-Forges. Le bus scolaire circulera plus rapidement. Il n'y aura plus qu'une desserte le matin et le soir.



LES MANIFESTATIONS

♦ FETE NATIONALE DU 14 JUILLET



L'association « sports loisirs » a organisé la manifestation du 14 juillet. L'orchestre Apostrophe a animé la soirée et les personnes ont pu déguster un cochon de lait. La commune a ensuite illuminé le ciel de Trévenans.

La population trévenanaise et châtenaise a répondu présente et le feu d'artifice a été apprécié.

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation et à la gestion de cette soirée.

Rendez-vous en 2019 à Trévenans pour le prochain 14 juillet

◆ INAUGURATION DE LA PASSERELLE, le 1^{er} OCTOBRE



M Bouquet, président du conseil départemental a inauguré en présence de M le député Zumkeller, de M Meslot, président du Grand Belfort, de Mme Morallet, conseillère départementale et de MM Brunetta et Barlogis respectivement maire des communes de Châtenois-les-Forges et Trévenans la passerelle reliant les deux villages. Ce projet de plus de 400 000 euros a été financé par le département et le Grand Belfort. Il permet aux habitants de traverser la savoureuse, de jouir ainsi d'un lieu agréable de promenade et assurer la liaison cyclable entre Châtenois-les-Forges et la coulée verte. Les canalisations positionnées sous la passerelle permettent d'acheminer les eaux usées de la commune de Châtenois-les-Forges à la STEP communautaire de Trévenans.

◆ OCTOBRE ROSE 28 et 29 NOVEMBRE



Comme depuis deux années, le village a revêtu la couleur rose pour ce mois d'octobre, mois de sensibilisation et de prévention du dépistage du cancer du sein.

Bustes, soutiens-gorge ont décoré le village. Cette année, les communes de Châtenois-les-Forges et de Trévenans se sont associées et ont proposé un programme d'activités variées les 28 et 29 octobre.

Le samedi, une conférence animée par les docteurs Monnier et Rossier, suivi d'un lâcher de ballons et d'une représentation théâtrale des chan'delnans ont animé la journée. Le spectacle a conquis le public nombreux.





Le dimanche, une marche encadrée par des bénévoles de l'athlétic club de Châtenois a réuni plus de soixante-dix personnes. Le week-end s'est terminé par le verre de l'amitié

Merci à tous nos partenaires qui ont contribué à la réussite de ces manifestations : La ligue contre le cancer, l'ADECA Franche-Comté, l'athlétic club de Châtenois-les-Forges, la section zumba de sports et loisirs, la boîte idées de la Savoureuse, les pharmacies des deux villages, Intermarché, les trois boulangeries-pâtisseries Chassard, Maître et François, qui ont offert les macarons, les meringues, les brioches et les éclairs, la compagnie théâtrale « les chan'delnans » et enfin les nombreux bénévoles.

Au total près de 200 personnes ont participé à ce "week-end rose".

La somme de 1 700 euros a été reversée aux antennes locales de la ligue contre le cancer de Belfort. et de Montbéliard.

Nous renouvellerons cette manifestation, avec des nouveautés, en 2018. Notez d'ores et déjà la date suivante dans vos agendas : **samedi 13 octobre 2018**

◆ REPAS DE NOEL

Le repas de Noël organisé le dimanche 10 décembre à la salle communale a réuni 102 convives. Les personnes présentes ont dégusté pressé de veau aux petits légumes et foie gras, souris de cochon confite de 7 heures, fromage et Éclipse (dôme au chocolat et son cœur d'abricot). Cette manifestation permet de réunir les personnes du village ayant plus de soixante-dix ans. Pour les cent-trente personnes n'ayant ou ne voulant pas profiter de cette journée, des bons d'achat à Intermarché leur ont été remis.



De nombreuses animations ont égayé la journée; musique, chansons, scénettes. Les membres du CCAS (centre communal d'action sociale) gèrent ce repas. Ils choisissent le menu, définissent la décoration, les animations et assurent le service. Le repas est pris en charge dans sa totalité par la commune.

Le bilan est très positif, les personnes sont heureuses de partager ce moment convivial et nous les invitons à cocher sur le calendrier 2018 la date du 16 décembre, jour du prochain repas.

◆ VŒUX DU MAIRE



Samedi 6 janvier 2018, M le maire et les membres du conseil municipal ont adressé leurs vœux à l'ensemble de la population, en présence de M Zumkeller, député, de M Bouquet, président du conseil départemental et de Mme Morallet, conseillère départementale.

Plus de cent personnes ont pu ainsi découvrir les nouvelles infrastructures dédiées aux enfants et partager le verre de l'amitié.

M le Maire a présenté les nombreux défis restant à relever, à remercier les bénévoles qui s'investissent dans les différentes associations et qui offrent ainsi différents services à la population et un cadre de vie plus agréable.

Une mention particulière pour Mme Klingelschmitt qui a reçu la lettre de félicitations délivrée par jeunesse et sport pour son engagement dans le domaine du ski.

VIE ASSOCIATIVE

◆ AAPPMA DE TREVENANS

L'Assemblée Générale de la Société de Pêche « LA VARONNE » s'est tenue le 07/01/2017 à la Salle des Fêtes de TREVENANS en présence de M. Le Maire, M. Le Président du Conseil Départemental, M. le Président de la FD 90.

L'année écoulée fut propice à la pêche, de belles prises ont été réalisées tout au long de l'année, aussi bien en poissons blanc que carnassiers.

Nous n'avons subi aucun incident majeur, aucune effraction du chalet, cela étant dû à l'installation d'une alarme anti-intrusion.

Les travaux réalisés en mars dernier sur le petit étang, concernaient une fuite au niveau de la sortie d'eau. Le coût total de ces travaux, à savoir 2 268 €, a été intégralement pris en charge par la société.

Les incivilités relevées concernent les abords de la route menant chez SCHRAAG ainsi que le chemin autour du grand étang et la piste cyclable. Nous ramassons chaque fin de semaine les papiers et bouteilles vides abandonnées par des personnes indélicates. Nous rappelons que la protection de notre environnement est l'affaire de tous, et pas seulement des pêcheurs.

Suite à l'inauguration de la piste cyclable, nous demandons également à chacun de respecter les règles de savoir-vivre entre automobilistes (les pêcheurs notamment), piétons, cyclistes et autres promeneurs.



Le nombre de sociétaires est stable avec 143 membres actifs.

Les alevinages 2017 ont représenté 950 kgs de truites dans le petit étang et 502 kgs de carpes dans le grand étang. Le bilan des cormorans prélevés la saison dernière est de 38. Comme chaque année nous sommes toujours engagés avec l'amicale des AAPPMA du Pays de Montbéliard dans la lutte contre la Mucoviscidose. Cette année les 3 concours organisés ont permis de remettre un chèque de 8 940 € aux Virades de l'Espoir de Belfort.

Pour l'année 2018 une journée nettoyage des étangs est programmée le 24 février. Toutes les personnes de bonne volonté seront les bienvenues.

Trois journées truites seront organisées les 4 mars, 8 avril et 7 octobre, ainsi que 15 pêches de nuit au grand étang. La manifestation Mucoviscidose sera également renouvelée en septembre. Enfin, nous avons prévu de refaire complètement le chemin du grand étang côté autoroute

L'ensemble du comité souhaite à toute la population une bonne et heureuse année 2018.



◆ LA BOITE A IDEES

Noël avant l'heure.

Chaque année les Dames de La Boîte à Idées de La Savoureuse préparent une activité dans le cadre de la fête de Noël 2017.

Pour ce dernier Noël ce fut la création d'un père Noël, de petits pots, de boules de polystyrène, de bonnets et de peintures.

Ces Dames sont heureuses de présenter ce petit père Noël à la table de fête. Une belle réussite créative pour toutes ces confections d'objets.

Les membres de la boîte à idées ont également réalisé des rideaux pour deux classes de l'école pour que les enfants puissent correctement visionner les tableaux interactifs.

La municipalité les remercie chaleureusement pour le travail accompli et les économies réalisées.



♦ ACTIVITE FIT'YOGA ZUMBA

Pour cette saison 2017-2018, le bureau a été renouvelé.

⇒ Responsable : Yolande Goudey (06 82 24 01 64)

⇒ Trésorière : Brigitte Groely

⇒ Secrétaire : Valérie Martin et Mauéla Bouvet

Le 13 septembre 2017, la section Zumba a repris ses activités de Fit'Yoga et Zumba pour le plus grand plaisir de nos adhérents.

Pour sa deuxième saison, la section Fit'Yoga a augmenté le nombre de ses adhérents, c'est un beau succès.

Cette activité sportive n'est pas réservée qu'à la gent féminine, les messieurs sont les bienvenus également.

Pour mémoire, les cours ont lieu chaque mercredi aux horaires suivants :

- Fit'Yoga de 18h15 à 19h15

- Zumba de 19h30 à 20h30

Les cours sont toujours animés par notre très sympathique et dynamique Marie.

Nous accueillerons avec plaisir les retardataires, ces derniers seront les bienvenus de 16 à 95 ans. Le sport = santé et joie de vivre.

♦ LES ABEILLES



Les bénévoles des abeilles œuvrent sans relâche le samedi matin pour fleurir et décorer la commune. Ronds-points, ponts, mairie sont autant d'espaces à embellir. Après les lapins de Pâques, sont apparus Bonhommes de neige, sapins et cabanes en décembre. Le marché de Noël fut aussi une belle réussite, petits et grands ont exposé leurs réalisations.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'année 2017 se termine à l'accueil périscolaire de Trévenans et elle fut bien remplie !

Après notre déménagement dans la nouvelle structure, les enfants ont pu s'initier à diverses pratiques comme la pétanque, la cuisine, le tissage, le modelage et la danse.

Une petite représentation a d'ailleurs été organisée vendredi 22 décembre afin de partager un moment convivial avec les familles et valoriser le travail des enfants.

Enfin, pour clôturer l'année en beauté, les enfants ont eu la surprise de découvrir des cadeaux déposés par le Père Noël vendredi 22 décembre ! Le tout dans la joie et la bonne humeur ! Pour finir, l'équipe de l'accueil périscolaire souhaite ses meilleurs vœux 2018 à tous les habitants de la commune de Trévenans.



ANNIVERSAIRE



Mercredi 18 octobre, Pierre Barlogis, accompagné de Nathalie Rosselot adjointe s'approchent d'une jolie maison baignée par les couleurs d'automne. Monsieur Angelo Vitali leur ouvre les portes de son chaleureux foyer.

Aujourd'hui, il fête ses 90 ans ! et le CCAS a souhaité lui présenter ses meilleurs vœux en ce jour si particulier.

Originaire de Bergame en Italie, Mr Vitali est arrivé à Trévenans il y a 40 ans pour y construire son pavillon au lotissement de l'Emprunt.

Après une carrière de maçon puis charpentier, il intègre l'entreprise Peugeot en soudure, il raconte avec humour qu'il se rendait à Sochaux tous les jours en mobylette et n'était jamais en retard.

Les yeux pétillants de bonne humeur, Monsieur Vitali et sa fille Virginie ont débouché une bouteille de délicieux vin italien en faisant partager aux élus le fruit d'une cueillette de champignons réalisée l'après-midi même dans les bois du village.

COMMEMORATION



11 novembre et 25 novembre, jour de la libération du village, ont été célébrés. Les anciens combattants, les parachutistes, la chorale ont animé ces journées de recueillement.

PORTRAIT

Edouard Ziska fête ses 90 ans



Edouard Ziska est né le 09 octobre à Merlebach en Moselle. Fait chevalier de l'ordre national du mérite, il a la médaille militaire de la résistance et est blessé de guerre.

Il a un doux sourire et la poignée de main vigoureuse... L'œil pétillant, il accueille ses visiteurs avec un plaisir évident.

Assis à la table de son coquet pavillon, Edouard évoque les années passées sous le regard attentif de son épouse, Josette.

Il n'a que 14 ans lorsque son papa décède en 1941: « J'ai pris la relève pour le travail des champs... » Ce goût de la terre ne l'a jamais quitté.

Aujourd'hui encore, le grand plaisir d'Edouard reste de cultiver son jardin : « ce printemps il me tardait qu'il fasse beau... » avoue t-il.

Il explique être monté dans ses arbres pour cueillir les dernières pommes.

« Ce n'est pas prudent... » ... Il fait la sourde oreille, lui qui aime le grand air, ses arbres et la nature...

La vie d'Edouard aura été marquée par la guerre.

En 1944 : il entre dans la résistance. « C'était des sales moments... ». Il travailla chez Vermot de 42 à 46 puis un an chez Marty. « C'était dur mais on travaillait aux pièces et on gagnait bien. C'est comme ça que j'ai pu construire ma maison en 1953 ». Ensuite, il fera presque toute sa carrière aux forges chez Peugeot de 1948 à 1984.

Il comptera 6 mandats municipaux.

En 1989 : il reçoit la médaille d'or du mérite communal.

Il a à son actif la création de la société de pêche et en est le président durant 17 ans, la cabane de pêche est construite... Il a reçu la médaille d'honneur de la pisciculture et représentait notre commune au syndicat des eaux de Bermont.

Engagé dans la vie associative, il est membre du comité de la société de gymnastique « La Savoureuse » et n'oublie pas les autres en étant donneur de sang durant de nombreuses années. Infatigable, il est depuis 37 ans président des anciens combattants.

Il n'en a pas oublié pour autant de fonder une belle famille ; quatre enfants (Michèle, Agnès, Jean-Louis et Martine), neuf petits-enfants et treize arrière petits-enfants.

« C'est passé vite ces 90 ans... » conclut-il un brin pensif.

MERCI Edouard pour tout ce que vous avez fait

Bonne santé et encore de bons moments.

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

La réglementation concernant l'établissement de Pacs a évolué depuis le 1er novembre 2017. Le Pacs est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions, fournir des documents, établir une convention de PACS et fournir une déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa 15725*02).

Les futurs partenaires

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays)
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions)
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs

Pour les personnes de nationalité française, différents documents sont à fournir :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs)
- Attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance
- Résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)

Pour les personnes divorcées, vous devez fournir également le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes unions avec mention du divorce (original + 1 photocopie).

Une convention PACS doit être rédigée en français et signée par les futurs partenaires. Elle peut être réalisée par un notaire. Il existe une convention type (cerfa n° 15726*02). Elle doit au minimum mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « *Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil.* »

La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).

Pour l'enregistrement du Pacs en mairie, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble en mairie devant l'officier d'état civil munis des documents originaux, de leur pièce d'identité en cours de validité et de la déclaration conjointe de conclusion du PACS. Ce document administratif sera enregistré par l'autorité compétente (officier d'état civil) afin de procéder à l'homologation du PACS. Ce dernier figurera en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie pour l'ensemble des démarches relatives au PACS.

◆ **CONSIGNES EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DE RISQUE NUCLEAIRE**

En cas de mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, nous vous rappelons que des consignes vous ont été communiquées dans un précédent bulletin. Ces consignes sont aussi lisibles sur le site internet trevenans.fr.

Nous avons également dû établir une procédure en cas de réalisation d'un risque nucléaire. Une distribution de pastilles, à destination de la population, serait alors organisée sans la salle communale. Une priorisation de la population est établie, la préfecture a défini clairement les modalités de distribution.

◆ **OPERATION BRIOCHES**

L'opération « brioches » a eu lieu du 4 au 7 octobre 2017. La vente réalisée au profit de l'ADAPEI a permis de collecter 1 067 euros, le don moyen est de 5,76 euros. Merci à toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette opération.

◆ **REMERCIEMENTS**

La boîte à idées a confectionné, à la demande de la commune, les rideaux de deux classes de l'école élémentaire. Nous remercions toutes les « petites mains » qui ont œuvré à ce travail. Cela a permis de réaliser une économie substantielle.

◆ **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Secrétariat de Mairie

Lundi, Samedi : 9h-12h

Mardi, Jeudi : 9h30-12h

Mercredi et vendredi : 9h30-12h ; 13h45-17h

Bureau d'Etat-Civil

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h ; 13h30-17h

◆ **DECHETTERIE**

Une carte est nécessaire pour accéder aux trois déchetteries du Grand Belfort ((Châtenois-les-Forges, Danjoutin et Sermamagny). La carte est délivrée sur simple demande dans les déchetteries (munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de trois mois), le formulaire de demande est disponible dans les déchetteries et est téléchargeable sur le site du Grand Belfort ainsi que le règlement et le guide de la déchetterie. La première délivrance de carte est gratuite et celle-ci doit être présentée à chaque passage. En cas de perte, vous devez vous adresser dorénavant au service des déchets ménagers du Grand Belfort. Le badge vous sera facturé 15 € TTC.

◆ **DON DU SANG**

Les prochaines collectes à Châtenois-les-Forges auront lieu les 9 janvier, 10 avril, 12 juin et 28 août. Venez nombreux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture
Lundi, Samedi : 9h-12h
Mardi, Jeudi : 9h30-12h
Mercredi et vendredi :
9h30-12h ; 13h45-17h

Ecole élémentaire

03 84 27 24 02

Ecole maternelle

03 84 29 48 38

Accueil périscolaire

Châtenois 03 84 27 26 98

Trévenans 03 84 36 26 58

Déchetterie

Horaires d'ouverture du
15/04 au 15/10
Mardi au vendredi :
9h30-12h et 13h30-18h
Samedi : 9h-18h
(fermeture à 17h en
période hivernale)

Numéros pratiques

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
Appel d'urgence européen	112
Médecin de garde	3966
Pharmacie de garde	3237

Mairie de Trévenans

3 rue du canal

03 84 29 42 97

mairie@trevenans.fr

www.trevenans.fr

MANIFESTATIONS PREVUES

dimanche 4 février

Vide grenier salle communale

dimanche 25 février

Repas paroissial

dimanche 4 mars

Bourse aux livres salle communale

jeudi 21 juin

Fête de la musique (en lien avec Châtenois-les-Forges)

samedi 13 octobre

Octobre Rose

jeudi 15 novembre

Beaujolais nouveau

dimanche 2 décembre

Marché de Noël organisée
par l'Association « Les Abeilles »

dimanche 16 décembre

Repas des anciens

Bonne et heureuse année 2018

www.facebook.com/trevenans